

Cote du document: EB 2012/106/R.21/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 11 c) iv)
Date: 21 septembre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et don au Gouvernement du Népal pour le

Kisankalagi Unnat Biu-Bijan Karyakram (Programme de fourniture de semences améliorées aux agriculteurs)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Benoit Thierry
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2234
courriel: b.thierry@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent sixième session
Rome, 20-21 septembre 2012

Pour: **Approbation**

Table des matières

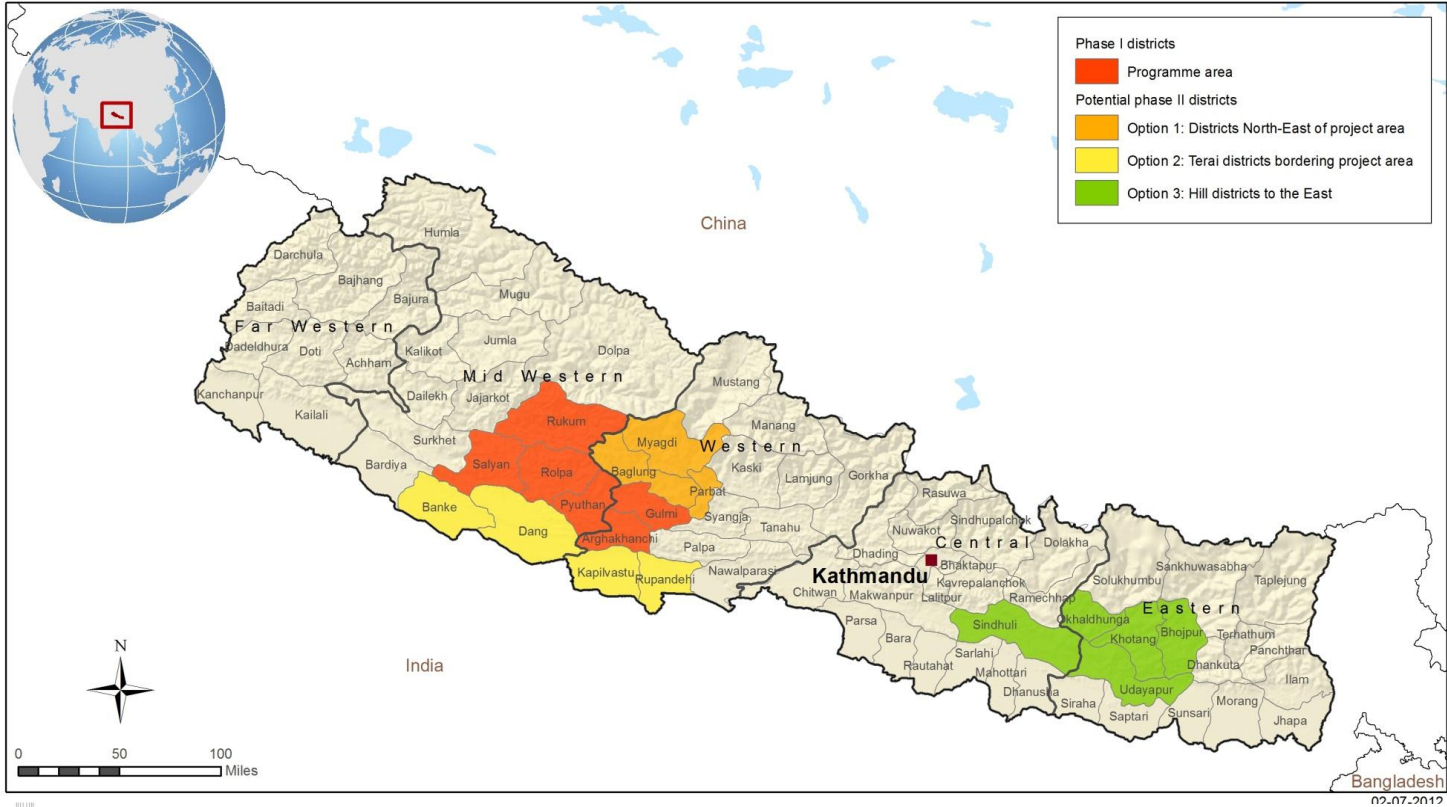
Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du programme	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du programme	3
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du programme	5
A. Approche	5
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	6
C. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	6
D. Supervision	7
IV. Coût, financement et avantages du programme	7
A. Coût du programme	7
B. Financement du programme	8
C. Résumé des avantages et analyse économique	9
D. Durabilité	9
E. Identification et atténuation des risques	9
V. Considérations d'ordre institutionnel	10
A. Respect des politiques du FIDA	10
B. Alignement et harmonisation	10
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	11
D. Participation à l'élaboration des politiques	11
VI. Instruments juridiques et autorité	11
VII. Recommandation	11
Annexe	
Negotiated financing agreement (Accord de financement négocié)	12
Appendice	
Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

S&E Suivi-évaluation

Nepal

Kisanka Lagi Biu-Bijan Karyakram



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position de FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Gouvernement du Népal

Kisankalagi Unnat Biu-Bijan Karyakram (Programme de fourniture de semences améliorées aux agriculteurs)

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	Gouvernement du Népal
Organisme d'exécution:	Ministère du développement agricole
Coût total du programme:	59,7 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	12,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 19,5 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	12,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 19,5 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinanceur:	Heifer International 2,5 millions d'USD
Contribution de l'emprunteur:	7,3 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	10,9 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement au Gouvernement du Népal pour le Kisankalagi Unnat Biu-Bijan Karyakram (Programme de fourniture de semences améliorées aux agriculteurs), telle qu'elle figure au paragraphe 45.

Proposition de prêt et don au Gouvernement du Népal pour le Kisankalagi Unnat Biu-Bijan Karyakram (Programme de fourniture de semences améliorées aux agriculteurs)

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Le Népal est classé parmi les pays à faible revenu et à déficit vivrier. L'agriculture est le pivot de l'économie nationale, car près de 80% de l'ensemble des ménages (3,4 millions) et 66% de la population active du pays tirent principalement leurs moyens de subsistance de ce secteur. Globalement, le secteur agricole représente 33% du produit intérieur brut (PIB). Toutefois, la production céréalière par habitant a diminué de 8% et la production animale a stagné au cours de la dernière décennie.
2. À l'échelle nationale, le niveau de pauvreté a reculé de près d'un tiers entre 1995-1996 et 2003-2004, passant de 42% à 31%, mais il existe de fortes disparités entre les zones urbaines et rurales. Les taux de pauvreté demeurent nettement plus élevés en milieu rural et l'accès aux services et aux infrastructures y est beaucoup plus limité. Les exploitations agricoles, dont la superficie a diminué (leur taille moyenne a reculé de 28% entre 1961 et 2001), sont petites: 0,8 hectare seulement en moyenne et même moins d'un demi-hectare pour près de la moitié d'entre elles. Apparemment, environ 78% des exploitations utilisent leur production essentiellement pour la consommation familiale et 1% seulement pour la vente. Dans 60% des exploitations, la production annuelle ne suffit pas à nourrir le ménage pendant toute l'année et, dans 20%, les ménages manquent de vivres plus de la moitié de l'année. Avec un nombre de travailleurs expatriés estimé à 2 millions (leurs envois de fonds représentent 20% du PIB), la migration à la recherche d'un emploi touche à présent plus de la moitié des ménages népalais. L'agriculture au Népal s'est donc progressivement "féminisée", les femmes assumant de plus en plus de responsabilités dans la gestion du ménage et de l'exploitation agricole.
3. Le Kisankalagi Unnat Biu-Bijan Karyakram (Programme de fourniture de semences améliorées aux agriculteurs) tient compte dans son approche de: i) la nécessité de favoriser la collaboration et l'harmonisation avec d'autres actions financées par le gouvernement et au niveau international, afin de tirer parti de ces expériences et activités complémentaires; ii) la stratégie nationale de développement agricole, qui devrait voir le jour à la fin de l'année 2012 et qui fera de la production de semences une priorité nationale; et iii) l'existence de risques importants, notamment le risque d'instabilité politique et l'incertitude quant au degré de collaboration avec d'autres projets de développement. Ces considérations semblent indiquer qu'il convient de conserver, dans le cadre des investissements proposés, une certaine marge de manœuvre dans la mise en œuvre, sans exclure pour autant la possibilité d'un élargissement futur – géographique et à plus grande échelle – s'il y a lieu. L'évaluation spécifique du ciblage social et géographique fournit une première

analyse des possibilités d'expansion géographique, qui pourraient être réexaminées lors de l'examen à mi-parcours.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

4. Le programme, qui tient compte de la conjoncture décrite ci-dessus, a été conçu dans le cadre du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axé sur les résultats et de la stratégie de développement agricole à venir. Il préconise une approche qui cible spécifiquement les initiatives privées afin d'augmenter durablement la productivité. Le principe de l'inclusion sociale est intégré dans la conception du programme, à tous les niveaux, grâce à divers mécanismes et mesures. L'identification des domaines présentant des avantages concurrentiels indéniables pour les agriculteurs dans différents systèmes d'exploitation et contextes de pauvreté permettra de réaliser des gains de productivité. En particulier, dans le cadre du programme, deux sous-secteurs ont été identifiés – les intrants agricoles (notamment les semences) et le petit élevage (surtout les chèvres) – qui seront les principaux points d'entrée pour stimuler la croissance et la productivité dans les zones collinaires. Bien qu'essentiels aux systèmes d'exploitation des zones considérées, ces deux sous-secteurs sont actuellement peu performants, notamment du fait de l'absence de liens efficaces entre les agriculteurs et le marché.
5. Le programme vise à favoriser une agriculture commerciale à assise paysanne et à garantir qu'une juste part de la valeur ajoutée dans le cadre de la filière reviendra aux producteurs et permettra aux entreprises agroalimentaires de développer des activités dans la zone cible. Afin de pérenniser les résultats, on attachera une grande importance au renforcement des capacités locales en matière de planification et d'encadrement, ainsi qu'à la régénération et à la protection des bases de ressources naturelles. Pour ce faire, le programme mettra à profit l'expérience acquise en matière d'élevage dans le cadre du Programme de foresterie à bail et d'élevage financé par le FIDA, ainsi que les données d'expérience d'autres donateurs concernant la diffusion de semences améliorées. La pauvreté persistante et généralisée qui sévit dans le pays, en particulier dans les zones rurales cibles où la pauvreté frappe, selon les estimations, plus de 45% de la population, est la principale raison d'être de ce programme.

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

6. Suivant l'approche des couloirs déjà expérimentée par le FIDA dans son Projet d'appui à une agriculture de haute valeur dans les zones collinaires et montagneuses, le programme interviendra dans une zone caractérisée par un niveau élevé de pauvreté et des densités de population relativement fortes, mais qui dispose aussi d'un potentiel agricole intéressant pour la production semencière et animale et offre la possibilité de mettre en œuvre des activités complémentaires, en collaboration avec d'autres initiatives de développement. La zone d'intervention de la première phase du programme comprend quatre districts de la région moyen-ouest (Pyuthan, Rolpa, Rukum et Salyan) et deux districts de la région ouest (Arghakhanchi et Gulmi) (voir la carte). On estime la superficie totale cultivée de la zone d'intervention à plus de 220 000 hectares. Dans cette zone, la productivité des cultures principales est inférieure à la moyenne nationale. Tous situés dans les zones de collines, les districts retenus par le programme sont classés aux derniers rangs selon l'indicateur du développement humain pour le Népal, et les taux de pauvreté y sont très nettement supérieurs aux moyennes nationales en milieu rural. La consommation et le revenu des ménages n'atteignent pas 70% des niveaux nationaux, et les chiffres relatifs à l'insuffisance de la consommation alimentaire, telle qu'elle est ressentie, sont 60% plus élevés.

D'autres districts seront sélectionnés pour la seconde phase du programme (années 4 à 7), selon le cofinancement supplémentaire assuré par d'autres donateurs.

7. Le groupe cible comprendra près de 350 000 ménages sur une population totale d'environ 1,5 million (2010). On prévoit deux principaux types de bénéficiaires: i) des groupes et des coopératives se consacrant à la production semencière et animale ou à la fourniture de services financiers; et ii) des agriculteurs individuels adoptant les semences améliorées fournies par le programme. Le programme bénéficiera directement à quelque 150 000 ménages et, indirectement, à 200 000 autres agriculteurs des zones collinaires, par suite de l'investissement dans l'industrie semencière.

B. Objectif de développement du programme

8. Le programme vise à promouvoir dans la zone cible une croissance agricole compétitive, durable et qui profite à tous et contribue à la croissance économique générale. Il a pour objectif de développement d'entraîner des gains de productivité durables grâce à une demande induite par le marché pour les semences et le bétail améliorés, et ce afin d'expérimenter et de reproduire à plus grande échelle un modèle de croissance reposant sur l'agriculture.

C. Composantes/résultats

9. Outre le volet gestion et coordination, ce programme d'une durée de sept ans comporte trois composantes:
10. **Composante 1: appui à l'expansion du secteur semencier officiel.** Dans les zones collinaires, les taux de remplacement des semences sont très faibles et les semences de céréales et de légumes sont souvent de mauvaise qualité. Le programme y remédiera en tablant sur une production de semences améliorées portant un label authentique, grâce au renforcement des liens entre les producteurs et le secteur semencier officiel et à un appui en faveur des infrastructures nécessaires. La participation des entreprises semencières sera encouragée moyennant un programme de subventions concurrentiel, afin de réduire les coûts de mise en œuvre dans la zone d'intervention, et un appui à la création de groupes de producteurs de semences sous contrat et à leurs activités.
11. De plus, le programme appuiera le renforcement de la législation, la modernisation des bureaux régionaux du Centre de contrôle de la qualité des semences, ainsi que l'habilitation d'agents locaux pour garantir un contrôle de la qualité adéquat. Il épaulera également les fournisseurs d'intrants ("agrovets") et les négociants d'intrants, qui sont des intermédiaires essentiels dans la filière semencière (voir la composante 3).
12. La production locale de semences améliorées pour les cultures céréalières et potagères sera fortement intensifiée et se substituera à la production informelle et aux importations qui sont souvent de mauvaise qualité. Conformément à la Stratégie d'inclusion sociale et d'égalité entre les sexes adoptée par le Gouvernement, le programme s'assurera de la participation des groupes défavorisés. Au moins 3 250 tonnes de semences céréalières seront produites; pour la production de semences de légumes, un objectif global de 500 tonnes a été fixé.
13. Il est prévu que 7 200 ménages, organisés en 720 groupes et faisant intervenir jusqu'à 13 entreprises semencières privées, participent à la production d'environ 760 tonnes de semences de riz labellisées, 830 tonnes de semences de maïs labellisées, 1 660 tonnes de semences de blé labellisées et 500 tonnes de semences légumières labellisées diverses. Cette activité devrait générer des marges nettes globales de 3,15 millions d'USD pour les groupes de semenciers, et de 2,9 millions d'USD pour les entreprises privées. La production de semences améliorées labellisées suffira pour ensemercer quelque 15 000 hectares de riz, 41 000 hectares de maïs, 14 000 hectares de blé et 65 000 hectares de légumes dans ces zones collinaires agroécologiques.

14. **Composante 2: commercialisation du petit élevage.** Le bétail, et en particulier les chèvres, représente un actif essentiel pour les ménages agricoles très pauvres, notamment pour les femmes, les membres de certaines castes et les populations autochtones qui disposent de ressources limitées. Bien que cette activité soit très répandue au Népal, les gains tirés de la production animale sont faibles. Le secteur caprin, notamment, offre de réelles possibilités d'accroissement rapide de la productivité. La production laitière est en expansion, mais le soutien nécessaire pour renforcer les chaînes d'approvisionnement commerciales fait encore défaut.
15. Le programme s'appuiera sur les bons résultats du Programme de foresterie à bail et d'élevage pour s'attaquer à ces problèmes concernant aussi bien la production laitière que caprine. Il devra notamment veiller: à l'amélioration des races, à la nutrition et à la gestion; au développement des services vétérinaires; à la formation des agriculteurs; et à la création de liens avec le marché. Les principales activités consisteront notamment à importer des reproducteurs et de la semence améliorés, à organiser la sélection des races au niveau de la communauté, à accroître les plantations d'espèces fourragères, à assurer la gestion forestière au niveau de l'exploitation agricole et de la communauté, à créer des pépinières d'arbres fourragers, à améliorer les abris pour le bétail et à faciliter l'accès aux programmes d'assurance du bétail. Afin d'améliorer les services vétérinaires, il faudra former des agents villageois de santé animale, étendre les programmes de vaccination existants et créer des fonds vétérinaires collectifs. Le programme s'assurera que les groupes défavorisés participent à ces activités et en partagent les bénéfices, suivant en cela les principes de la Stratégie d'inclusion sociale et d'égalité entre les sexes.
16. Le programme appuiera les groupes, les coopératives et les communautés en créant 28 centres de réfrigération du lait dans le cadre d'un partenariat public-privé. Il développera aussi 15 laiteries privées locales grâce à un programme de subventions concurrentiel. Au titre de la sous-composante caprine, il contribuera à la création de 26 marchés/plateformes de rassemblement des chèvres. Pendant la période couverte par le programme, 57 boucheries seront améliorées. Le nombre de participants prévu pour cette sous-composante étant de 8 900, pendant la durée de la mise en œuvre, les agriculteurs devraient réaliser un bénéfice total de 5,14 millions d'USD, correspondant à une production supplémentaire de viande de 1 346 tonnes. De même, on prévoit que 8 550 producteurs laitiers augmenteront le nombre de leurs têtes de bétail et posséderont en moyenne quatre adultes, produisant ainsi 85 930 tonnes de lait supplémentaires.
17. **Composante 3: développement institutionnel et entrepreneurial au niveau local.** Le programme contribuera à créer un environnement favorable et propice au développement durable des entreprises du secteur privé. Ses activités viseront des institutions publiques telles que les comités villageois de développement et les antennes représentant les pouvoirs locaux au niveau du district, des institutions semi-publiques telles que les chambres de commerce et d'industrie, ou bien des prestataires de services privés et des institutions financières. Les bénéficiaires du programme pourront avoir accès aux services financiers et non financiers adéquats et durables dont ils ont besoin pour leurs activités. Cette composante comporte les trois sous-composantes suivantes:
- a) **Renforcement institutionnel.** Cette sous-composante visera les comités villageois de développement, les autorités locales et les groupements d'agriculteurs et coopératives. Des comités de coordination de district pour l'agriculture serviront de point d'entrée pour la plupart des activités de cette sous-composante. Près de la moitié des comités villageois de développement (312) de la zone du programme y participeront. Quelque 1 722 groupements de producteurs et 49 coopératives bénéficieront d'actions de formation et de soutien dans des domaines tels que la gestion, la planification des activités, la comptabilité et la commercialisation, ainsi que d'une formation concernant la Stratégie d'inclusion sociale et d'égalité entre les sexes et l'analyse connexe.

- b) **Accès à des services non financiers.** Le programme mettra l'accent sur deux types de services non financiers présentant un intérêt pour les filières soutenues par le programme: i) la création d'un guichet d'investissement au sein de la chambre de commerce et d'industrie du district; et ii) l'appui à 25 agrovets afin qu'ils étendent la portée de leurs activités au-delà des centres de district et assurent des services aux groupes soutenus par le programme.
- c) **Élargissement de la portée des institutions de microfinancement.** Le programme explorera deux approches parallèles pour élargir la portée de la microfinance en milieu rural. Dans le cadre de la première approche, il aidera le mouvement coopératif à accroître le nombre de ses membres dans la zone d'intervention en soutenant le développement de petites coopératives agricoles à responsabilité limitée (création de sept unités dans la zone du programme et de deux bureaux régionaux), et en renforçant leur organisation mère, la Nepal Agriculture Cooperative Central Federation Limited. Ces coopératives supplémentaires bénéficieront également du financement de la Banque de développement de la petite agriculture. La seconde approche reposera sur des institutions de microfinancement autres que les coopératives. Le programme aidera les banques de développement à accroître leur portée dans la zone cible, essentiellement en créant un réseau de six agences et antennes. Il aidera également certaines banques de développement à examiner la possibilité de mettre en place des activités de microfinancement sans succursale reposant sur la technologie du téléphone mobile.

III. Exécution du programme

A. Approche

18. Le succès du programme sera dans une large mesure subordonné à la participation du secteur privé à la promotion et à l'expansion du commerce officiel des semences et des produits caprins, et à sa propre capacité à collaborer efficacement avec d'autres initiatives de développement rural pertinentes, en cours ou prévues au Népal. Le programme sera placé sous la direction générale d'un comité de pilotage, présidé par le Ministère du développement agricole, auquel participeront d'autres organismes publics et privés, notamment le Ministère des finances. Le principal rôle de ce comité de pilotage sera: d'évaluer et d'approuver les plans de travail, rapports et budgets annuels; de donner des directives sur les aspects stratégiques des activités du programme; et d'approuver les principaux accords en matière de marchés concurrentiels et d'octroi de subventions de contrepartie. Le comité sera épaulé au niveau national par une instance partenariale consultative composée de représentants clés du sous-secteur semencier appartenant aux secteurs public, privé et coopératif, ainsi que de représentants des organisations de la société civile et des donateurs. Cette instance, qui se réunira au moins une fois par an, garantira une collaboration harmonieuse avec les autres institutions et formulera des recommandations sur les activités du programme à l'intention du comité de pilotage.
19. Un bureau de gestion du programme, qui sera établi dans une grande agglomération proche de la zone d'intervention, sera chargé entre autres de la planification, de la formation, du suivi-évaluation (S&E), de la gestion des savoirs et de la gouvernance. Une équipe de gestion du programme, qui épaulera les coordonnateurs pour chaque composante technique, comprendra un directeur sélectionné par appel à la concurrence, un directeur adjoint, un agent comptable, un chargé de gestion des savoirs et de S&E, un chargé de planification, un responsable des contrats et passations de marché, et un conseiller pour la Stratégie d'inclusion sociale et d'égalité entre les sexes. À l'exception du directeur, de l'agent comptable et du chargé de planification, qui devraient être détachés du Ministère du développement agricole, tous les autres membres du bureau de gestion du

programme seront recrutés par le programme en tant que personnel national d'assistance technique. Outre leur collaboration avec des institutions et compagnies locales et nationales, les cadres du bureau de gestion du programme superviseront et épauleront des agents de terrain embauchés sous contrat par le biais d'autres composantes. Au vu des caractéristiques innovantes de ce partenariat public-privé, le bureau de gestion du programme pourra compter sur une assistance technique nationale et internationale spécialisée pour les étapes clés du programme.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

20. Des systèmes d'information de gestion et de S&E, mis au point au début du programme, seront au cœur de toutes les activités. Des indicateurs puisés dans le système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA ainsi que d'autres figurant dans le cadre logique du programme constitueront la trame de la planification et du suivi annuels du programme. Dans le cadre de consultations annuelles au niveau local, des plans de travail et budgets annuels seront préparés de manière participative dans chaque district cible. Ces plans seront ensuite intégrés dans le plan de travail et budget d'ensemble du programme. Les systèmes d'information de gestion et de S&E comprendront un système de suivi par téléphone mobile à l'usage des entreprises et groupes participants et du personnel de terrain. Les activités de gestion des savoirs incluront la tenue de séances d'information et d'échanges avec les membres de l'instance partenariale, l'organisation d'ateliers annuels au niveau national et au niveau des districts, la production d'études et de dossiers sur des éléments de programme spécifiques, et leur diffusion via le portail IFADAsia et un site web dédié.

C. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

21. Les livres et registres de comptes du programme seront toujours tenus selon des pratiques comptables appropriées. À l'instar des projets en cours financés par le FIDA au Népal, le programme adoptera pour la tenue de ses comptes le système de comptabilité à double entrée. Parallèlement au système de comptabilité du gouvernement, il tiendra séparément un grand livre et un registre/livre pour saisir les dépenses par catégories et activités des composantes/sous-composantes. Un logiciel de comptabilité sera installé au début du programme.
22. **Flux des fonds.** Le programme sera financé par cinq sources différentes: i) un prêt du FIDA; ii) un don du FIDA; iii) le gouvernement; iv) les bénéficiaires; et v) d'autres donateurs. Des financements occasionnels provenant d'autres sources, telles que des institutions et compagnies privées, pourront s'y ajouter. Les fonds du FIDA et du gouvernement seront versés au bureau de gestion du programme et à ses bureaux de programme, conformément aux procédures de déblocage des fonds appliquées par le Gouvernement népalais. Les autres fonds, qu'il s'agisse de liquidités ou de contributions en nature, seront directement affectés aux activités correspondantes.
23. **Audits.** Le FIDA exige que les comptes du programme soient vérifiés par des auditeurs indépendants ayant son agrément, suivant des normes d'audit qu'il juge acceptables et conformément aux Directives du FIDA relatives à l'audit des projets.
24. **Les passations de marché** pour l'acquisition de biens, travaux et services financés par le FIDA respecteront la loi et les règlements du Gouvernement népalais dans ce domaine, dans la mesure où ces dispositions sont compatibles avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets et avec celles des autres partenaires de cofinancement. Toute modification ultérieure de la loi et des règlements du gouvernement sur la passation de marchés sera soumise à l'examen du FIDA. Dans la mesure du possible, les achats de biens et de travaux seront regroupés de manière à constituer des dossiers d'appels d'offres importants susceptibles d'attirer des offres compétitives et de rendre la passation des marchés plus rentable.

25. Les activités de **gouvernance** seront axées sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action anticorruption. Ce plan comprendra des directives et procédures à suivre pour les demandes de proposition en vue de l'attribution de subventions sur une base concurrentielle ou de dons de contrepartie; pour l'évaluation et la sélection de ces propositions; et pour l'embauche de consultants sous contrat, le choix des bénéficiaires et la sous-traitance d'autres services.

D. Supervision

26. Le programme sera directement supervisé par le FIDA. Cette opération comprendra les principales activités suivantes: i) vérifier que les plans de travail et budgets annuels sont préparés et suivis; ii) vérifier que tous les membres du personnel requis sont recrutés, mobilisés et, s'il y a lieu, formés; iii) contrôler la mise au point et l'établissement des contrats des prestataires de services, en veillant notamment à ce que le cahier des charges garantisse une qualité technique adéquate et fournisse des spécifications détaillées pour chaque passation de marché prévue; iv) suivre la préparation des documents de formation et de sensibilisation; v) vérifier que des systèmes d'information de gestion et de S&E appropriés ont été mis en place, et qu'une étude préliminaire a été réalisée; et vi) s'assurer de la mobilisation du personnel du Ministère du développement agricole intervenant sur le terrain.
27. Au cours de la première année, les principales tâches de supervision seront notamment les suivantes: i) préparation et lancement de la première opération d'ouverture visant à faire connaître le programme et à identifier les groupes de participation potentiels; ii) repérage de partenaires commerciaux potentiels pour la production semencière et laitière, et négociation du soutien à ces entreprises; iii) sélection rapide et efficace des groupes de producteurs participant à la première année du programme; iv) financement et coordination de la production semencière de base pour l'approvisionnement des groupes semenciers participants; v) importation de buffles et de boucs reproducteurs et de semence, et distribution aux éleveurs; et vi) négociations avec les comités de coordination de district pour l'agriculture et les comités villageois de développement de chaque district en vue de jeter les bases de l'aide institutionnelle future et de la création d'infrastructures.

IV. Coût, financement et avantages du programme

A. Coût du programme

28. Les dépenses d'investissement et les charges récurrentes supplémentaires, y compris les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers, sont estimées au total à 59,7 millions d'USD. Les fonds attribués à la coordination et à la gestion du programme s'élèvent à 5,2 millions d'USD, soit 8,7% environ du coût total du programme. L'expansion du secteur semencier officiel absorbe 23,3 millions d'USD (39%); la commercialisation du petit élevage, 20,5 millions d'USD (34,3%); et le développement institutionnel et entrepreneurial au niveau local, 10,7 millions d'USD (17,9%). Les aléas d'exécution représentent environ 3% du coût total du programme. La composante devises est évaluée à 19,6 millions d'USD, soit 32% environ du coût total du programme. Les taxes s'élèvent approximativement à 6,8 millions d'USD (voir tableau ci-dessous).

Népal

Kisankalagi Unnat Biu-Bijan Karyakram

Composantes du programme par année - Coûts de base

	Coûts de base (en milliers d'USD)							Total
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
1. Appui à l'expansion du secteur semencier officiel	2 792,6	5 590,9	5 772,3	6 170,8	790,3	483,7	164,5	21 765,0
2. Commercialisation du petit élevage	1 384,2	3 544,0	3 136,7	2 649,7	2 936,8	1 899,1	1 098,6	16 649,1
3. Développement institutionnel et entrepreneurial au niveau local	1 134,1	1 386,5	1 499,6	1 603,4	1 282,6	1 348,8	1 477,0	9 732,0
4. Gestion et coordination du programme	1 245,7	635,5	590,6	655,6	595,2	503,8	502,4	4 728,7
Total coûts de base	6 556,6	11 156,9	10 999,2	11 079,5	5 604,9	4 235,4	3 242,5	52 874,9
Provisions pour aléas techniques	229,3	324,3	277,5	254,8	200,0	124,9	65,4	1 476,2
Provisions pour aléas financiers								
Inflation								
Monnaie locale	215,1	628,9	817,1	999,5	948,2	679,0	411,5	4 699,3
Devises	34,6	90,8	113,7	141,7	145,7	110,1	64,3	701,1
Sous-total Inflation	249,7	719,7	930,8	1 141,2	1 094,0	789,2	475,8	5 400,4
Dévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total provisions pour aléas financiers	249,7	719,7	930,8	1 141,2	1 094,0	789,2	475,8	5 400,4
Total coût du programme	7 035,5	12 201,0	12 207,4	12 475,5	6 898,9	5 149,5	3 783,7	59 751,5
Taxes	678,7	1 393,9	1 437,5	1 490,6	793,3	588,4	423,2	6 805,6
Devises	2 466,3	4 130,7	4 046,5	4 138,4	2 077,0	1 575,8	1 144,1	19 578,8

B. Financement du programme

29. Un prêt et un don du FIDA, tous les deux d'un montant de 19,5 millions d'USD (représentant chacun 32,6% du coût total du programme), financeront conjointement: 67% de la composante appui à l'expansion du secteur semencier officiel (soit 7,8 millions d'USD chacun); 65,6% de la composante commercialisation du petit élevage (soit 6,7 millions d'USD chacun); 51,2% de la composante développement institutionnel et entrepreneurial au niveau local (soit 2,7 millions d'USD chacun); et 85% de la gestion du programme (2,2 millions d'USD chacun). L'apport du gouvernement, qui comprend une contribution financée sur son budget et des taxes et droits non perçus, est évalué à 7,3 millions d'USD (12,2% du coût total du programme). Les bénéficiaires contribueront à hauteur de 10,9 millions d'USD environ, soit 18,3% du coût total du programme, et Heifer International contribuera à hauteur de 2,5 millions d'USD à la composante commercialisation du petit élevage (soit 4,2% du coût total du programme).
30. On trouvera ci-après un tableau résumant le plan de financement du programme par composante. Une partie de la contribution du gouvernement (0,11 million d'USD) servira à financer les salaires du directeur et de l'agent comptable du programme, qui doivent être mis à disposition par le gouvernement; la part restante sera constituée des taxes et droits non perçus sur l'ensemble des apports au programme impliquant un financement du Fonds ou de toute autre source externe associée au financement du FIDA. Conformément au principe suivant lequel aucune taxe ni droit ne peut être financé par les produits du financement du FIDA, toute modification future des taux et/ou de la répartition des taxes et droits s'appliquera au programme.

Plan de financement par composante

Népal

Kisankalagi Unnat Biu-Bijan Karyakram

Composantes par financeur

	(en milliers d'USD)											
	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Heifer International		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Appui à l'expansion du secteur semencier officiel	7 814,9	33,5	7 814,9	33,5	2 805,1	12,0	4 887,8	21,0	-	-	23 322,7	39,0
2. Commercialisation du petit élevage	6 726,0	32,8	6 726,0	32,8	2 435,9	11,9	2 106,2	10,3	2 500,0	12,2	20 494,2	34,3
3. Développement institutionnel et entrepreneurial au niveau local	2 743,9	25,6	2 743,9	25,6	1 268,6	11,8	3 951,0	36,9	-	-	10 707,4	17,9
4. Gestion et coordination du programme	2 216,1	42,4	2 216,1	42,4	794,9	15,2	-	-	-	-	5 227,1	8,7
Coût total du programme	19 500,9	32,6	19 500,9	32,6	7 304,5	12,2	10 945,1	18,3	2 500,0	4,2	59 751,5	100,0

C. Résumé des avantages et analyse économique

31. Des modèles ont été élaborés pour évaluer l'impact des activités du programme sur les groupes de production semencière et caprine, sur les entreprises commerciales participantes et sur les petits exploitants adoptant les semences améliorées. Des valeurs positives ont été obtenues dans tous les cas pour les avantages financiers (taux interne de rentabilité financière): le taux est compris entre 15 et 21% pour les groupes de production; entre 14 et 22% pour les entreprises; et tourne autour de 21% pour les communautés agricoles adoptant les semences améliorées. En ce qui concerne les groupements d'éleveurs, les rendements vont de 18% pour les producteurs caprins à près de 70% pour l'élevage de bufflonnes laitières. Globalement, les investissements du programme génèrent un taux interne de rentabilité financière de 27% et un taux de rentabilité économique de 23%. L'analyse de sensibilité indique une bonne adaptabilité aux augmentations des coûts du programme, mais une chute notable des rendements si les bénéfices baissent ou qu'ils sont réalisés plus tard que prévu. Toujours selon l'analyse de sensibilité, le programme dans son ensemble reste intéressant lorsque les coûts d'investissement augmentent de 20%, le taux interne de rentabilité financière étant alors de 23%. La sensibilité du programme à la variation des avantages tirés de l'utilisation de semences améliorées est modérée, le taux interne de rentabilité financière descendant à 20,3% en cas de recul des bénéfices de 20%. Une baisse des bénéfices de 20% à la suite de l'adoption de races d'élevage améliorées entraîne une augmentation du taux interne de rentabilité financière, le portant à 32,1%.

D. Durabilité

32. Deux aspects essentiels ont une incidence sur la durabilité des avantages tirés de la mise en œuvre du programme. Le premier est lié à la viabilité financière des activités économiques encouragées et appuyées par le programme, notamment la production semencière et caprine, les marchés à bestiaux, et les services financiers et connexes en milieu rural. Dans ce cas, la durabilité sera garantie dans une large mesure par les niveaux élevés de la demande nationale prévue pour la production et par la viabilité financière des opérations sur le long terme. Par ailleurs, les producteurs étant directement liés aux acheteurs du secteur privé par des contrats d'achat, tant les premiers que les seconds auront intérêt à maintenir des relations commerciales et à répondre aux besoins du marché. Deuxièmement, les entreprises privées mettant en place des opérations dans la zone cible réaliseront d'importants travaux d'infrastructure et des investissements connexes financés sur leurs propres ressources, ce qui les incitera à poursuivre leurs activités dans cette zone. Les modèles d'exploitation préparés tant pour les producteurs que pour les marchands indiquent que les activités économiques proposées dans le cadre du programme sont financièrement viables. Quant aux marchés aux bestiaux, les taxes perçues sur les animaux qui y sont apportés devraient générer un revenu suffisant pour couvrir leurs frais de fonctionnement et d'entretien.

E. Identification et atténuation des risques

33. Des risques ont été identifiés au niveau systémique et au niveau des composantes. Dans l'ensemble, les risques les plus importants sont liés aux facteurs suivants: détérioration des conditions macroéconomiques, instabilité politique, catastrophes naturelles, capacité institutionnelle limitée au niveau local et collaboration insuffisante avec les autres initiatives de développement rural pertinentes. S'agissant des risques concernant la production de semences, l'incapacité de créer des groupes de producteurs en nombre suffisant et un manque d'intérêt de la part des entreprises privées sont les principaux sujets d'inquiétude; pour la composante commercialisation du petit élevage, l'accès limité aux zones forestières, une participation insuffisante du secteur privé, une faible adhésion des bergers à la démarche commerciale et les problèmes liés à l'introduction de têtes de bétail issues de races croisées représentent des risques importants. Concernant le développement entrepreneurial local, les risques majeurs sont l'accaparement par les élites et une gouvernance inappropriée au niveau des services financiers. En

particulier, la Constitution du pays risque d'être profondément remaniée dans un proche avenir, avec notamment la mise en place d'un système fédéral chapeautant plusieurs États, chacun d'entre eux étant susceptible de reposer sur un groupe dominant, ethnique ou autre. La principale mesure d'atténuation adoptée par le programme pour faire face à tous ces risques sera de garder une marge de manœuvre suffisante, ce qui facilitera l'adaptation et la modification des activités si cela s'avère nécessaire.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

34. Le secteur privé jouera un rôle déterminant dans le programme, qu'il s'agisse d'atteindre les objectifs de développement du programme ou de garantir la durabilité des avantages au-delà de la période d'exécution. En particulier, le secteur privé adhérera aux principes d'action fondamentaux suivants, qui sont définis par le FIDA dans sa Stratégie pour le secteur privé – développement et partenariat: priorité aux intérêts des petits agriculteurs et des petits producteurs; preuve de l'appropriation du programme par le pays et de son soutien; respect des normes sociales et environnementales; durabilité de l'impact; et transparence.
35. Le soutien aux services de finance rurale par le biais des coopératives constitue un élément fondamental de la composante développement entrepreneurial. Aucune entreprise ne recevra de financement (sauf celles qui sont membres d'une institution de microfinancement). Conformément aux directives énoncées dans la Politique du FIDA en matière de finance rurale, le programme mettra l'accent sur les aspects suivants: importance de l'épargne; éducation et protection des consommateurs; participation des clients; stabilité institutionnelle; et taux d'intérêt.
36. Le programme aura pour principale cible les petits exploitants agricoles, les propriétaires de caprins et les membres des coopératives de services financiers et des groupes de production locaux. Les composantes du programme ont été choisies non seulement pour les gains de productivité qu'elles vont générer dans le secteur, mais aussi pour l'intérêt particulier qu'elles présentent pour ces groupes. Le programme vise spécifiquement les femmes, les membres de certaines castes et les populations autochtones qui sont défavorisés et pauvres, et il veillera à ce qu'ils constituent au moins 50% de l'ensemble des bénéficiaires. Les groupes autochtones tels que les *Magar* et les *Kami* devraient représenter une minorité non négligeable de bénéficiaires du programme; leur participation sera mesurée selon les procédures de S&E requises. La plupart des activités de développement soutenues par le programme seront collectives ou à assise communautaire, conformément à la Politique du FIDA relative à l'engagement aux côtés des peuples autochtones. La capacité d'adaptation et de résistance au changement climatique est également l'un des éléments des activités du programme. L'autonomisation des populations pauvres grâce à une meilleure maîtrise de leurs moyens de subsistance, ainsi que le renforcement des groupes exerçant des activités économiques, fait partie intégrante de la conception du programme.
37. Comme toute autre opération axée sur l'agriculture, le programme aura des répercussions sur l'environnement et sur la gestion des ressources naturelles. Cet impact est cependant jugé mineur. Par conséquent, en application des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé dans la catégorie B. Parmi les principes fondamentaux énoncés par le FIDA dans ce domaine, ceux qui suivent concernent plus particulièrement le présent programme: l'intensification durable de l'agriculture; la valeur des ressources naturelles et leur bonne gouvernance selon une approche attentive à l'évolution du climat; la diversification des moyens de subsistance et les filières.

B. Alignement et harmonisation

38. Le programme s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, utilise les dispositifs nationaux et prend en compte les principaux axes de

la future stratégie de développement agricole. Il jouera un rôle déterminant dans la constitution d'un groupe de travail technique sur le sous-secteur des semences et de l'élevage. Sa deuxième phase sera cofinancée par d'autres donateurs intervenant dans ce secteur.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

39. La principale innovation promue par le programme réside dans la création de liens entre les groupes d'agriculteurs et le secteur privé, à la fois dans le secteur semencier (en regroupant les groupes de multiplicateurs de semences au sein de coopératives et en les aidant à pratiquer l'agriculture contractuelle) et dans le secteur laitier et caprin (en renforçant les filières).

D. Participation à l'élaboration des politiques

40. Le gouvernement a élaboré en 1995 un plan prospectif pour l'agriculture portant sur 20 ans, afin de favoriser la croissance économique et la réduction de la pauvreté induites par ce secteur, mais aucune réserve de projets d'investissement n'a été constituée pour mettre l'accent sur ces priorités. En conséquence, ces dernières années, l'investissement dans le secteur agricole a été largement subordonné aux priorités des donateurs. Pour rationaliser l'investissement en faveur de ce secteur, le gouvernement, avec l'aide de la Banque asiatique de développement et du FIDA, a entrepris d'élaborer une stratégie de développement agricole. Cette stratégie comprendra un plan d'investissement dans des sous-secteurs spécifiques.
41. Le programme aidera le Conseil national des semences et l'ensemble des parties prenantes à mettre au point et à appliquer les amendements à la loi sur les semences et à ses règlements. Il aidera également le Ministère du développement agricole à rédiger des textes concernant l'agriculture.

VI. Instruments juridiques et autorité

42. Un accord de financement entre le Gouvernement du Népal et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
43. Le Gouvernement du Népal est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
44. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

VII. Recommandation

45. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera au Gouvernement du Népal un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalent à douze millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (12 850 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera au Gouvernement du Népal un don d'un montant équivalent à douze millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (12 850 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Negotiated financing agreement: "Kisankalagi Unnat Biu-Bijan Karyakram – Improved Seeds for Farmers Programme"

(Negotiations concluded on 5 September 2012)

Loan Number:

Grant Number:

Programme Title: Kisankalagi Unnat Biu-Bijan Karyakram – Improved Seeds for Farmers Programme (the "Programme")

The Government of Nepal (the "Borrower/Recipient")

and

The International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")

(each a "Party" and both of them collectively the "Parties")

hereby agree as follows:

Section A

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Programme Description and Implementation Arrangements (Schedule 1) and the Allocation Table (Schedule 2).

2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, as may be amended from time to time (the "General Conditions") are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.

3. The Fund shall provide a Loan and a Grant to the Borrower/Recipient (the "Financing"), which the Borrower/Recipient shall use to implement the Programme in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Section B

1. A. The amount of the Loan is SDR 12.85 million.

B. The amount of the Grant is SDR 12.85 million.

2. The Loan is granted on Highly Concessional Terms as defined in section 5.01(a) of the General Conditions.

3. The Loan Service Payment Currency shall be the US dollar.

4. The first day of the applicable Fiscal Year shall be 16 July.

5. Payments of principal and service charge shall be payable on each 1 December and 1 June.

6. Counterpart financing shall be provided for the Programme in the amounts of approximately USD 7.3 million from the Borrower/Recipient and approximately USD 10.9 million from beneficiaries both in cash and in kind. The contribution of the Borrower/Recipient shall cover (i) taxes and duties foregone on all the Programme inputs, (ii) the salaries of the Programme Manager and Accounts Officer and other deputed staff, and (iii) audit fees for the Programme. It is also expected that Heifer International will provide additional financing for activities related to the Programme in the amount of USD 2.5 million.

Section C

1. The Lead Programme Agency shall be the Borrower/Recipient's Ministry of Agriculture Development (MOAD).
2. The following are designated as additional Programme Parties: Ministry of Federal Affairs and Local Development, Ministry of Finance, Ministry of Cooperatives and Poverty Alleviation, Federation of Nepalese Chambers of Commerce and Industries, Nepal Agricultural Cooperative Central Federation, Small Farmer Development Bank , District Agricultural Development Offices , District Livestock Service Offices , District Development Committees, Village Development Committees, Heifer International and Agro Enterprise Center.
3. The Programme Completion Date shall be the seventh anniversary of the date of entry into force of this Agreement.

Section D

The Financing will be administered and the Programme supervised by the Fund.

Section E

1. The following are designated as additional general conditions precedent to withdrawal:
 - (i) The Programme Steering Committee and the Programme Management Office (PMO) shall have been established and the members designated;
 - (ii) the Programme Manager and the Accounts Officer, both acceptable to the Fund based on the approved terms of reference, shall have taken up their posts;
 - (iii) the Programme Implementation Manual shall have been approved by the Programme Steering Committee after non-objection by the Fund.
2. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Borrower/Recipient:

Joint Secretary, Foreign Aid Coordination Division
Ministry of Finance
Singha Durbar
Kathmandu, Nepal

For the Fund:

President
International Fund for Agricultural Development
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

This Agreement, dated _____, has been prepared in the English language in six (6) original copies, three (3) for the Fund and three (3) for the Borrower/Recipient.

GOVERNMENT OF NEPAL

Authorized Representative
Title

INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Kanayo F. Nwanze
President

Schedule 1

Programme Description and Implementation Arrangements

I. Programme Description

1. *Target Population.* The Programme shall benefit about 150,000 households, including those participating in production groups and farming households that adopt improved seed and livestock, in four districts in the Mid-Western Development Region (Rukum, Salyan, Rolpa, and Pyuthan) and two districts in the Western Development Region (Gulmi and Arghakhanchi) (the "Programme Area") during the first phase and additional districts (to be determined) in the second phase.
2. *Goal.* The goal of the Programme is to promote inclusive, competitive and sustainable agricultural growth within the target area so as to contribute to overall economic growth.
3. *Objectives.* The objective of the Programme is to improve household incomes through sustainable, market-drive productivity improvements, with the aim to scale-up an agriculture-led growth model.
4. *Components.* The Programme shall consist of the following Components and their associated sub-components:

4.1 Component 1: Support to the Extension of the Formal Seed Sector

- a) The *Ensuring an Effective Enabling Environment* sub-component will promote policy and regulations improvements, increase the capacity of District Agricultural Development Offices, and improve the seed quality control system;
- b) The *Improved Seed Production* sub-component will assist in increasing output of improved seed, including facilitating participation of seed companies through a Competitive Grant Scheme;
- c) The *Promoting Farmer Demand for Truthfully Labelled (TL) Seed* sub-component will promote awareness of improved seeds among disadvantaged groups and people in remote areas.

The expected results of Component 1 are at least 7,200 households supported, organized around 720 groups and involving up to 13 private seed company operations participating in the production of approximately 760 metric tons (MT) of TL paddy; 830 MT of TL maize; 1660 MT of TL wheat; and 500 MT of a range of TL vegetable seeds. This is expected to generate overall positive net margins for both the seed groups and the seed companies. TL improved seed production is expected to lead to the increase of its utilisation coverage for the related varieties and be sufficient for the sowing of some 15,000 hectares of paddy; 41,000 hectares of maize; 14,000 hectares of wheat; and 65,000 hectares of vegetables in the agro-ecological hills zone.

4.2 Component 2: Smallholder Livestock Development

This Component aims to increase income from livestock production through breed improvement; nutrition and management; veterinary services development; farmer training; and market linkage development, including establishment of livestock markets, in three sub-components:

- a) The *Improving Dairy Productivity* sub-component will focus on breed improvement, nutrition and management, veterinary services development, farmer training, and market linkage development;
- b) The *Improving Goat Productivity* sub-component will include the same main areas of focus as the dairy sub-component, but with the addition of Farmer Field Schools;
- c) The *Strengthening of District Livestock Service* sub-component will improve the mobility and equipment of district offices, including creating an expanded artificial insemination capacity.

This Component will support groups/cooperatives/communities to establish at least 28 milk chilling centres under public-private partnership. It will also promote at least 15 local private dairy enterprises under a competitive grant system. Under the Improving Goat Productivity sub-component, the Programme will support establishment of 26 goat collection hubs/livestock markets, which in their turn stimulate the private investments in meat processing and detail sales. With the implementation period of the sub-component, it is expected that increase of milk and meat production will yield substantial financial income among the 8,900 beneficiaries households.

4.3 Component 3: Local Entrepreneurship and Institutional Development

This Component aims to support Components 1 and 2 by providing a conducive environment for their activities at the institutional, household, production and commercialization levels.

- a) The *Institutional Strengthening* sub-component will include both local bodies and producer groups and cooperatives;
- b) The *Access to Non-financial Services* sub-component will support the Programme-supported value chains by creating an Investment Window at the District Chambers of Commerce and Industry and supporting agro-vets to expand their outreach to Programme-supported groups;
- c) The *Increasing Outreach of Microfinance Institutions* sub-component will promote microfinance outreach in the target area, including assisting the cooperative movement to increase the number of its affiliates and assisting development banks to set up points of service and explore the use of microfinance activities based on mobile phone technology.

This Component will provide a conducive environment for activities undertaken under components 1 and 2: (i) 156 Village Development Committees (VDCs) will be strengthened; (ii) 24,810 households will adhere to producers' cooperatives and will benefit from technical and management training; (iii) 30,000 households will have access to financial services through the creation of at least 30 Small Farmer Agriculture Cooperatives and 6 local banks' branch extension. They will benefit from loans amounting to USD 8 million and improved financial services from the strengthened financial institutions.

4.4 Component 4: Programme Management Office

This Component aims at ensuring effective and efficient management of the Programme through planning, training, monitoring and evaluation, knowledge management and governance.

II. Implementation Arrangements

1. The Programme shall be implemented under the overall direction of a Programme Steering Committee (PSC), chaired by the Secretary of the Lead Programme Agency. The PSC shall evaluate and approve annual work plans, reports, and budgets; provide directives on strategic aspects of Programme activities; and approve major competitive and matching grant agreements.
2. The Programme Management Office (PMO) shall include a Programme management team comprised of a Programme Manager, Deputy Programme Manager, Senior Programme Advisor, Accounts Officer, Monitoring and Evaluation/Knowledge Management Officer, Planning Officer, Contracts and Procurements Manager, Financial Management Specialist, Crops/Seed Development Officer, Livestock/Veterinary Officer and a Gender and Social Inclusion (GESI) Advisor and other staff. The Programme Manager, Deputy Programme Manager, Accounts Officer, Planning Officer, Crops/Seed Development Officer and Livestock/Veterinary Officer will be deputed MOAD personnel. All other PMO staff will be recruited by the Programme.
3. Main Implementing Agencies and Roles:
 - (a) MOAD shall assume overall management and implementation responsibility for the Programme.
 - (b) Programme staff and experts, other than deputed MOAD personnel (as referred to in paragraph 2), will be recruited from the local market through a contracted recruitment agency following a competitive selection process in order to assist the PMO team for key managerial tasks.
 - (c) HEIFER International shall be a key implementation partner of Component 2 and provide support, technical advice and backstopping for the livestock development initiatives in accordance with an MOU, satisfactory to the Fund, between it and the Borrower/Recipient.
 - (d) Agro Enterprise Center (AEC) shall be the institution charged with facilitating business development in the agricultural sector nationally, linked to the Federation of Nepalese Chambers of Commerce and Industry (FNCCI). It shall also fulfil this role in the Programme in accordance with an MOU, satisfactory to the Fund, between it and the Borrower/Recipient.
 - (e) Development partners providing additional funding may, with the approval of the Fund, be designated by the Borrower/Recipient as implementing agency for specific Programme activities.
4. Programme Implementation Manual. The PMO shall finalise the Programme Implementation Manual ("PIM") and shall submit the PIM to the Fund for no objection and to the PSC for approval.
5. Mid-Term Review. A Mid-Term Review ("MTR") shall be conducted at the end of Programme Year three to prepare Phase II of the programme. The MTR shall assess the progress, achievements, constraints, and emerging impact and likely sustainability of the programme and make recommendations and necessary adjustments for the remaining period of disbursement. The MTR shall be carried out jointly by the Lead Programme Agency and IFAD. The MTR shall take into account additional amounts provided by other donors and recommend appropriate changes to the Allocation Table in Schedule 2.

Schedule 2

Allocation Table

1. *Allocation of Loan and Grant Proceeds.* (a) The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the Loan and the Grant and the allocation of the amounts of the Loan and the Grant to each Category and the percentages of expenditures for items to be financed in each Category:

Category	Loan Amount Allocated (expressed in SDR)	Grant Amount Allocated (expressed in SDR)	Percentage (all net of taxes)
I Funds	2 320 000	2 320 000	100% net of beneficiaries' contribution
II. Technical Assistance	550 000	550 000	100% net of other donors' contribution
III. Studies, Surveys, Training and Workshops	3 420 000	3 420 000	100% net of other donors' contribution
IV. Goods and services (including vehicles)	3 720 000	3 720 000	100% net of beneficiaries and donors' contributions
V. Operating Costs	1 590 000	1 590 000	100% net of government's contribution
Unallocated	1 250 000	1 250 000	
TOTAL	12 850 000	12 850 000	

(b) *Apportionment of Expenditures.* All expenditures shall be apportioned between the Loan and the Grant at the ratio of 1:1

Logical framework

Objective Hierarchy	Key Performance Indicators and Targets (by end of programme)	Monitoring and Information Sources	Assumptions and Risks
Goal Increased competitive, sustainable and inclusive rural growth	<ul style="list-style-type: none"> Value of agricultural & livestock production in target area increases by at least 15% and 10% respectively. At least 150,000 families(including among disadvantaged groups) increase household food security [RIMS] At least 20 percent of Programme area HHs show improvement of more than 10% in household assets ownership index [RIMS] Reduction of at least 20% in prevalence of child malnutrition among participating HHs [RIMS] 	Baseline, midterm and completion surveys and impact studies that contain disaggregated data based on sex, ethnicity, caste and geographical remoteness	Macro-economic and political conditions do not deteriorate further No major natural disasters affect target area
Development Objective Create sustainable productivity improvements driven by market demand	<ul style="list-style-type: none"> Productivity in beneficiary HHs increases by (a) goat meat : 25%; (b) milk production: 50%; (c) crop yields using improved seeds: 15 % [RIMS] At least 70% of supported production groups actively functioning at the end of the implementation period [RIMS] Private purchase contracts established with at least 50 % of supported seed and dairy production groups [RIMS] 75 % production groups receiving infrastructure support sign production contracts within 2 years [RIMS] 	DADO & DLS records Outcome studies with data disaggregated (ethnicity, sex, caste and remoteness). Periodic surveys & reports part of the monitoring RIMS reports at 2 nd level	Participation in, and support for, programme activities from relevant local-level GON agencies Ability of Programme to collaborate with other projects.
Output 1. Expansion of formal seed production sector Increased production of TL seeds within the target area and marketed locally and beyond	<ul style="list-style-type: none"> Strengthened NARC and SQCCs able to produce required foundation seed and perform adequate seed quality control functions, respectively Truthfully labeled seed production , formal marketing and distribution system to meet GON recommended SRRs At least 7,000 farmers participate in at least 700 seed producer groups [RIMS] At least 5 seed companies establish cereal and/or vegetable seed purchasing operations in the target area At least 25,000 farmers participate in more than 1,000 seed demonstrations for improved seeds [RIMS] At least 240,000 ha sown with TL seed for cereals and vegetables 	District DLS reports Programme annual and trimester reports as part of the regular programme monitoring RIMS 1 st level annual reports	Target households willing and able to utilize improved seed Private companies involved in seed sector interested and willing to participate in sector growth Adequate capital base or financing access to permit private sector firms to invest in required assets
Output 2. Small Scale Commercial Livestock Development Animals with improved genetic potential result in improved growth of animal products	<ul style="list-style-type: none"> At least 550 dairy and goat new and existing groups supported by the programme [RIMS] At least 80 % of the participating HHs have improved animals through breed improvement program At least 60 % of dairy group HHs produce forage At least 50 % dairy and goat HHs use stall-feeding At least 80 % of animals in dairy HHs covered by routine vaccination against HS, BQ and FMD [RIMS] At least 15 local livestock collection centres/markets and 25 milk chilling centers established and functioning [RIMS] 60 % of dairy groups and 25 % of goats groups are engaged in marketing activities. 	District DLS reports Programme annual and trimester reports as part of the regular programme monitoring RIMS 1 st level annual reports	Sufficient forest areas approved for goat production Cross breeds improve growth rates Demand for goat meat and dairy products in Nepal continues Private companies willing to participate in sector growth
Outcome 3. Entrepreneurship & Institutional Development Strengthened capacity of rural institutions to provide services to smallholder farmers	<ul style="list-style-type: none"> Strengthening of participating local institutions through training: (a) participating VDCs - 80 %; (b) participating Production groups and Cooperatives - 70% ; (c) participating Agrovets - 80%. [RIMS] At least 50 % of groups formed/strengthened with women in leadership position [RIMS] At least 80 % of members of new SFACLs and bank branches access production loans At least 5 multi-stakeholder platforms functioning in the programme area. 	VDC and DACC records SFDB and SFACL reports and records. Programme annual and trimester reports as part of the regular programme monitoring RIMS 1 st level annual reports.	Active collaboration will be possible with government and other agencies Collaborating agencies will have sufficient staff and resources to provide effective services.